



## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

# **Lancement de l'opération « Agenda 21 scolaire » dans 6 collèges de Côte-d'Or**

**Vendredi 3 avril 2009 à 16h**

Salle des Séances  
Conseil Général de la Côte-d'Or  
53 bis, rue de la Préfecture à Dijon

Contacts presse :

Rectorat de Dijon  
Laurence GUILLET  
Tél. : 03 80 44 84 34  
laurence.guillet@ac-dijon.fr

ADEME - Délégation régionale Bourgogne  
Bernard LASNIER  
Tél. : 03 80 76 89 67  
bernard.lasnier@ademe.fr

Conseil Général de la Côte-d'Or  
Caroline PELTIER  
Tél. : 03 80 63 64 70  
caroline.peltier@cg21.fr

Alterre Bourgogne  
Stéphanie PORRO  
Tél. : 03 80 68 44 30  
s.porro@alterre-bourgogne.org

# Lancement de l'opération « Agenda 21 scolaire » dans 6 collèges de Côte-d'Or

Ce vendredi 3 avril, François Sauvadet, Député de la Côte-d'Or, Président du Conseil Général, François Cauvez, Inspecteur d'académie de la Côte-d'Or, Didier Chateau, délégué régional l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et Jean-Patrick Masson, Président de l'Agence pour l'environnement et le développement soutenable (Alterre Bourgogne), signent l'accord-cadre « Agenda 21 scolaire ». Cette démarche sera expérimentée dès la rentrée scolaire 2009-2010 dans 6 collèges publics de Côte-d'Or.

## LES OBJECTIFS DE LA DEMARCHE

La mise en place d'« Agendas 21 scolaires » s'appuie sur la démarche ECOSFFERE, créée en 2005 par les partenaires du SFFERE (Système de Formation des Formateurs en Education Relative à l'Environnement). Cette démarche vise à sensibiliser l'ensemble des acteurs des établissements (élèves, enseignants, personnels administratifs et techniques) aux enjeux du développement durable et à aux bonnes pratiques en la matière. Des actions concrètes sont menées au sein du collège, dans des domaines tels que l'eau, les achats, les déchets, l'énergie, l'alimentation, les déplacements, la biodiversité, la solidarité, le bruit, l'air. Ces actions répondent à des problématiques identifiées à l'échelle scolaire, mais aussi plus largement à l'échelle du territoire.

## LES CARACTERISTIQUES DE L'ACCORD-CADRE

L'accord-cadre 2009-2012, signé ce jour, a pour objectif d'impulser une démarche de labellisation des collèges de Côte-d'Or. Une fois le label obtenu, les établissements devront poursuivre leurs efforts, selon le principe de la stratégie d'amélioration continue.

Pour la 1<sup>ère</sup> année, six collèges ont été sélectionnés par l'Inspection académique et le Rectorat de Dijon pour entrer dans cette démarche, selon les critères suivants :

- intérêt des équipes éducatives pour la démarche ;
- représentativité du territoire de la Côte-d'Or (rural et urbain) ;
- classement pour au moins un établissement en zone d'éducation prioritaire (ZEP) ;
- prise en compte des travaux d'amélioration des bâtiments qui ont été réalisés ou qui sont programmés par le Conseil Général.

.../...

Les 6 premiers collèges à expérimenter l'« Agenda 21 scolaire » sont :

- . collège Fontaine des Ducs à Châtillon-sur-Seine ;
- . collège Champollion à Dijon ;
- . collège Pasteur à Montbard ;
- . collège Félix Tisserand à Nuits-Saint-Georges ;
- . collège Jean Rostand à Quetigny ;
- . collège Champ Lumière à Selongey.

L'ADEME participe au financement de la démarche, jusqu'à son aboutissement et pour chacune des trois années scolaires. Au titre de l'année 2009, sa participation s'élèvera à 25 000 €.

L'engagement financier du Conseil Général de la Côte-d'Or s'élève à 18 000 € au titre de l'année scolaire 2009-2010, afin de participer au coût de la prise en charge des éco-diagnostic (diagnostic environnementaux de la structure) dans les six établissements retenus. Pour les exercices suivants, 2010-2011 et 2011-2012, sa participation annuelle sera de 10 000 €. Ces derniers montants financeront l'accompagnement technique du projet.

Un accompagnement est prévu par les partenaires, Alterre Bourgogne étant en charge de l'appui technique tandis que le Rectorat fournira un appui pédagogique.

Les partenaires réaliseront une évaluation régulière tout au long de la période d'expérimentation, ainsi qu'à son terme, en 2012. Selon les résultats atteints, et dans le cas où ils seront appréciés positivement, au regard de l'intégration des préoccupations du développement durable notamment dans le fonctionnement et l'équipement des collèges, un élargissement de cette démarche à d'autres établissements pourrait alors être envisagé, au plus tôt, à partir de l'année scolaire 2012-2013.